

# Budget 2015 : un casse-tête sans pour les collectivités

**Pour la première fois** dans l'histoire, la presque totalité des collectivités françaises se voit confrontée au reflux de ses ressources. Revue des stratégies possibles dans plusieurs communes et communautés.

**C**ertes, il y eut des prémices, avec la suppression de la taxe professionnelle en 2010, puis le gel des dotations en 2011, mais la baisse drastique des dotations (voir p. 12) sonne bel et bien le glas d'une certaine manière de gérer une commune. Finis, les budgets qui tenaient compte de la hausse de la population et de ses besoins. Il faudra maintenant essayer de faire avec beaucoup moins.

## Rogner sur l'investissement

C'est le choix le plus facile à appliquer, et qui soulage le budget d'investissement comme de fonctionnement : en choisissant de ne pas construire un équipement, on économise à l'avenir sur le salaire des agents.

C'est aussi, pour certains habitués des budgets serrés, la seule marge de manœuvre. La Chapelle-Saint-Sépulcre, commune rurale du Loiret (267 hab.), n'a ni dette ni réserve ; elle utilise le bénévolat et le système D depuis longtemps. Pour l'abattage des arbres ou la fête du 14 juillet, chacun participe, et les problèmes d'informatique sont résolus par un conseiller municipal professeur de technologie en collège. Mais devant la baisse des finances, « *il va falloir faire de nouvelles économies et repousser les travaux de la toiture de l'église* », raconte le maire Denis Petrini. En attendant d'avancer les 100 000 euros nécessaires, la commune a acheté un filet de sécurité pour 2 500 euros, afin que le plâtre de la voûte, en mauvais état, ne s'écroule pas sur les têtes des visiteurs. Les travaux commenceront fin 2015 et seront finis en 2016, pour les étaler sur deux exercices budgétaires.

Sathonay-Camp (Rhône, 4 299 hab.), petite ville du Grand Lyon, est victime de la lourdeur du système de répartition des dotations ; suite à la



**La ville de Pontarlier, dans le Doubs, a mis en œuvre un « plan drastique d'économies » de fonctionnement.**

reconversion de son camp militaire en quartier d'habitation, elle a déjà accueilli 2 000 nouveaux habitants et s'apprête à doubler sa population en dix ans, mais la DGF n'augmentera en conséquence qu'avec six ans de décalage. « *C'est paradoxal : on s'appauvrit de notre développement* », déplore Bernard Dupont, premier adjoint aux finances. Résultat, Sathonay-Camp ne pourra pas construire tous les équipements nécessaires à l'accueil de sa population nouvelle. En outre, la création de la métropole de Lyon au 1<sup>er</sup> janvier (voir p. 28) est marqué par les incertitudes : quid du maintien de la dotation de solidarité communautaire, de la convention septennale de soutien à l'investissement avec le conseil

général ? Sans compter que, pour un budget de 3,9 millions d'euros, la DGF devrait passer de 800 000 euros en 2013 à 700 000 en 2015. Résultat : la nouvelle cantine scolaire, prévu pour la rentrée 2016, sera peut-être construite pour la rentrée 2017. *Idem* pour la création du pôle petite enfance, réunissant deux crèches, les assistantes maternelles et le service PMI.

René Favé, le nouveau maire de Seychalles (Puy-de-Dôme, 678 hab.), s'est aperçu qu'il devrait renoncer à une de ses promesses de campagne, la construction d'une nouvelle salle des fêtes : 500 000 à 600 000 euros, c'est presque la totalité du budget d'investissement annuel, alors qu'il faut encore sécuriser les alentours de l'école, refaite à neuf l'an dernier, et finir l'aménagement d'un nouveau lotissement.

À Pontarlier (Doubs, 18 829 hab.), le maire, Patrick

# précédent

Genre, a préféré maintenir le niveau d'investissement, au prix d'un « *plan drastique d'économies* » sur le budget de fonctionnement : - 2,8 % d'économies d'énergie, grâce à une meilleure isolation des bâtiments, - 3,6 % sur la masse salariale avec le non-remplacement de trois départs en retraite, - 8 % sur les fêtes et cérémonies, - 5 % sur les subventions aux associations, et la hausse de 4 à 10 % des tarifs de locations de salles et de matériel. Les élus ont vu leurs indemnités gelées. « *Nous avons utilisé tous les leviers à disposition* », affirme le maire, qui a appliqué les mêmes recettes à la communauté de communes, dont la contribution au FPIC va bondir de 37 % en 2015.

À La Chapelle-Saint-Sépulcre, tout le conseil municipal a vu ses indemnités baisser de 10 %. À Seychalles, le budget de l'école et des associations, qui augmentait par an d'environ 2 à 3 %, sera désormais gelé - avec les nouveaux rythmes scolaires, il a fallu embaucher une troisième ATSEM. À Sathonay-Camp, il n'y aura pas de création de poste, certains services seront ouverts moins longtemps, et « *nous n'accepterons peut-être pas tous les nouveaux élèves à la cantine scolaire* », prévoit Bernard Dupont. Les subventions aux associations baisseront aussi.

## Mutualiser

Constituée dès 1987 en district rural, la communauté de communes de Montrevel-en-Bresse (Ain, 17 059 hab.) est une pionnière de la mutualisation : elle gère la carrière et les rémunération de l'ensemble des agents des communes membres, et leur facture les prestations des agents spécialisés (100 sur 230 environ). Elle gère en direct la voirie et deux pôles multi-accueil pour la petite enfance. Mais malgré tout, cela ne suffit pas : en 2014, l'épargne nette a été divisée par deux (229 000 euros contre 589 000 en 2013), et la baisse de DGF (estimée à 230 000 euros pour 2015), couplée à un million de nouvelles charges (sur un budget global de fonctionnement de 26 millions), rend l'équilibre insoutenable à terme, relate Sophie Batnay,



## TROIS QUESTIONS À... Michel Klopfer,

CONSULTANT EN FINANCES LOCALES, AUTEUR D'UN RAPPORT AU NOM DU SÉNAT SUR L'ÉVOLUTION DES FINANCES LOCALES À L'HORIZON 2018.

### **Vous affirmez que les collectivités ne s'en sortiront pas en pesant sur l'investissement seul...**

Si la situation ne change pas, 60 à 70 % des départements et des villes seront dans le rouge. Les régions et les communautés seront un peu moins touchées. Donc, même avec de fortes mesures d'ajustement, il y en aura toujours un grand nombre en difficulté ! Il y a toujours des marges de manœuvre dans les dépenses de fonctionnement, mais un grand nombre de décisions dépendent de l'État. Beaucoup d'élus attendent de pouvoir revenir sur le minimum du glissement vieillesse technique (GVT), qui fait évoluer la masse salariale automatiquement de 1,2 à 1,5 % par an ! Idem pour le rétablissement d'un (ou plusieurs) jour de carence.

### **Selon le gouvernement, il leur suffira de maintenir l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement au rythme de l'inflation. Se trompe-t-il ?**

C'est vrai pour les intercommunalités, oui, mais pas les communes, dont les anciennes recettes économiques sont figées dans les

attributions de compensation versées par les communautés. Même si leurs dépenses progressent au rythme de l'inflation, ça ne passera pas car leurs recettes seront trop faibles ! Je pense en outre qu'il y a une confusion, notamment au ministère des Finances, entre la trésorerie et le budget des collectivités. On prend sur le flux - les dotations - en pensant que le stock - les trésoreries élevées - vont compenser, mais on ne peut pas comparer les deux !

### **Les élus doivent-ils changer de culture de gestion ?**

Beaucoup d'élus qui n'ont pas de moyens d'analyse ou d'adjoints spécialisés dans les finances ont du mal à faire le lien entre les 11 milliards de baisse et les évolutions nécessaires. Mais de plus en plus de communautés de communes réunissent l'ensemble des conseillers municipaux pour leur expliquer la nécessité de mutualiser. Il faut s'orienter vers un modèle où la communauté met des moyens à disposition des communes en leur facturant moins cher que ce qu'elles pourraient se procurer dans le privé.

directrice générale des services. C'est que parfois la mutualisation coûte, notamment quand il s'agit de charges transférées par l'État : ainsi de la création prévue d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme et de droit des sols (135 000 euros en 2015), qui doit compenser le retrait de la direction départementale du Territoire. Ici aussi, les rythmes scolaires ont coûté très cher : 130 euros par élève si l'on retranche l'aide du fonds de soutien.

Parmi les pistes pour économiser encore plus : la délégation de service public, ou la « *spécialisation de certains agents, par exemple à l'élagage, au lieu de former l'ensemble du personnel technique* », avance Sophie Batnay. La politique d'achats groupés, appliquée aux fournitures de bureau et d'entretien, pourrait être élargie aux contrôles techniques (sur les jeux d'enfants, les appareils de levage).

**Emmanuel GUILLEMAIN D'ECHON**

## Le tabou de la fiscalité

Augmenter les impôts locaux apparaît comme une option inévitable dans ce contexte avec un risque de « *transfert d'impopularité fiscale* », dénoncé par le président de l'AMF, François Baroin.

À la communauté de communes de Montrevel-en-Bresse (Ain), les élus ont décidé d'appliquer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, insti-

tuée en 2009, mais maintenue à un taux nul jusqu'à présent, pour faire face à la progression du coût de traitement des déchets. À Pontarlier (Doubs), le conseil municipal a décidé de procéder à une augmentation d'un à trois points des taxes ménages (habitation, foncière sur le bâti et le non-bâti). « *Sans plan d'économies, il aurait fallu 8 à 9 %* », souligne Patrick Genre.